

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura CONSULTATION PUBLIQUE concernant le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Minganie.

Objet de l'assemblée de consultation

Lors de l'assemblée publique, la commission de consultation présentera le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de schéma.

La consultation publique aura lieu :

À Havre-Saint-Pierre, le mercredi 17 mai 2023 à 19h à la Maison de la culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce quatrième jour d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Fanie Boudreau,
greffière-trésorière adjointe



Sous le thème : Un schéma pour l'avenir, la MRC de Minganie procède à la révision de son schéma d'aménagement et de développement. Outil indispensable au conseil de la MRC pour la planification et la gestion de son territoire, ce schéma permet, dans le respect des orientations gouvernementales, de projeter, selon une vision futuriste, l'occupation du territoire et le développement souhaité de ses composantes humaines et naturelles.



Sur la base des connaissances du territoire et de ses composantes, le conseil de la MRC de Minganie adopte, à travers son schéma d'aménagement et de développement, une vision cohérente, concertée et surtout, respectueuse de l'environnement et de la durabilité de la ressource, pour un meilleur avenir pour tous.

A travers une démarche emprunte de réalisme, le conseil met les citoyens et les communautés au centre de ses préoccupations auxquelles il répond par des orientations réfléchies, des objectifs précis et des actions concrètes.

Grandes orientations de l'aménagement

Lutter contre la dévitalisation
Améliorer le cadre de vie
Adapter l'offre de l'habitat aux besoins
Assurer des services de qualité
Améliorer la qualité des infrastructures
Renforcer l'organisation territoriale
Maitriser la gestion de l'urbanisation
Dynamiser l'économie

En identifiant les problématiques relatives à l'occupation du sol et à l'utilisation des ressources, le conseil de la MRC, à travers son approche participative et inclusive, trace la voie de son développement dans son schéma d'aménagement pour tout le territoire de la Minganie en dressant les priorités de ses actions et en identifiant les moyens pour les concrétiser.

S'inspirant des bonnes pratiques d'aménagement et de développement, le conseil de la MRC énonce des orientations éclairées tenant compte des problématiques identifiées, des potentialités disponibles et des attentes de ses communautés.

La dévitalisation est sans conteste, la problématique majeure caractérisant notre territoire et face à laquelle le conseil mobilise ses efforts et engage ses moyens afin de créer les conditions favorables pour un rétablissement de l'occupation humaine dans les communautés et une revitalisation de nos milieux de vie à la hauteur de nos ambitions.

Misant sur la qualité de nos milieux de vie, la richesse de notre nature, la proximité de nos communautés et l'engagement citoyen, le conseil de la MRC aspire à asseoir les bases d'un renouveau avec le développement social et économique valorisant le vivre ensemble enrichi des diversités territoriales, sociales et culturelles.

Dans cet optique et pour donner son plein sens aux orientations adoptées, le conseil de la MRC compte :

S'engager de façon effective pour la mise en place de stratégies de revitalisation à travers tout le territoire de la Minganie.

Mobiliser les communautés dans un processus participatif et collaboratif pour l'amorce de démarches de revitalisation.

Contribuer avec les communautés à la création de milieux de vie accueillants et structurés en harmonie avec le contexte environnemental.

Accompagner les communautés dans la promotion de la qualité de vie dans les villages en améliorant le niveau de service et la qualité des infrastructures.

Veiller à la protection et la conservation des milieux de vie et des milieux naturels en adaptant les usages pour le respect du principe de durabilité.

S'impliquer activement dans la mise en valeur des ressources naturelles du territoire au profit des communautés.

Dynamiser, avec les partenaires l'activité économique à travers la Minganie dans le respect de la capacité du territoire.

Conscient des enjeux environnementaux et sociétaux, le conseil de la MRC opte pour une utilisation rationnelle et optimale du territoire et de ses différentes composantes. Selon les spécificités de chaque espace, ses composantes, son utilisation actuelle, son potentiel et ses contraintes, le territoire de la Minganie est divisé en grands secteurs concrétisant leur vocation et leur utilisation selon la vision d'aménagement et de développement adoptée par le conseil de la MRC.

Dans le respect des orientations gouvernementales et du plan d'affectation du territoire public, et pour le territoire de la Minganie, le conseil de la MRC a défini huit affectations pour lesquelles des utilisations et des usages sont prévus pour la réalisation des objectifs de développement socioéconomique et de protection de l'environnement.

Urbanisation

Le contexte socioéconomique dans lequel vivent les communautés de la Minganie exige des mesures de gestion rationnelle et des efforts de planification pour maîtriser l'usage du sol et par conséquent, optimiser et réduire les investissements en infrastructures urbaines. En instaurant une gestion réfléchie de l'urbanisation, le conseil de la MRC permet aux municipalités de contenir le développement urbain et de l'orienter en fonction des possibilités et moyens dont elles disposent. Le principe d'urbanisation retenu par le conseil à travers les affectations urbaine et rurale, est la densification des tissus existants et l'orientation du développement hors zones de contraintes.

Protection/conservation

Par l'étendue de son territoire et la richesse de sa nature, la Minganie offre un cadre de vie et un milieu ambiant avantageux pour les adeptes du plein air. Pour maintenir cette qualité des milieux naturels, le conseil de la MRC mise sur la protection de l'environnement comme atout devant stimuler l'attractivité du territoire. A cet effet, une affectation protection et conservation est attribuée à des espaces où certaines utilisations et usages peuvent être dommageables et nuisibles. La qualité de ces espaces exige une attention particulière et une gestion rigoureuse.



Affectation récréotouristique

Le récréotourisme étant l'une des forces de développement de la Minganie, le conseil de la MRC projette à travers ses orientations, d'une part, la protection des territoires propices au maintien et à l'essor des activités récréatives et touristiques et d'autre part, la mise en valeur du potentiel touristique pour un développement économique valorisant les richesses naturelles du territoire de la Minganie. A cet effet, il introduit une affectation récréotouristique couvrant les territoires les mieux adaptés au tourisme et les plus attractifs pour les amoureux de la nature.

Affectation forestière de production

L'importance de l'industrie forestière dans le développement des communautés de la Côte-Nord et l'étendue du territoire forestier en Minganie impliquent une prise en charge conséquente de l'activité d'exploitation et de transformation de la matière ligneuse et du sous bois. Conscient de cette réalité, le conseil de la MRC s'implique dans la mise en valeur de la ressource forestière en mobilisant les acteurs du milieu et en attirant les investissements appropriés pour redynamiser l'industrie forestière au profit des communautés tout en favorisant les meilleures pratiques pour une industrie respectueuse de l'environnement. Pour les territoires les plus productifs, le conseil de la MRC adopte l'affectation forestière de production où l'industrie forestière est prioritaire.

Affectation faunique et forestière

Pour adapter l'utilisation du territoire aux usages dominants et aux activités économiques vitales pour la MRC, le conseil maintient l'approche faunique et forestière définie par le gouvernement, alliant la protection de la faune à l'exploitation forestière. Par cet équilibre de gestion du territoire, le conseil de la MRC favorise un développement harmonieux des communautés dans le respect de leurs valeurs, de leurs spécificités et de leurs besoins.

Affectation multiressource

L'immensité du territoire et l'importance des ressources naturelles font de la Minganie un territoire d'opportunité pour un développement économique basé sur l'exploitation de la ressource. Les possibilités d'utilisation du territoire à des fins multiples notamment, minière et énergétique, orientent le choix du conseil de la MRC vers la mise en place d'une stratégie durable et opérationnelle pour la relance des industries en fonction des ressources existantes et des retombées probables. Cette planification à travers l'affectation multiressource, permet au conseil de mettre l'industrie au service de la revitalisation par la création d'emplois stables et de qualité.



Affectation agroforestière

L'émergence d'initiatives de production agroforestière en Minganie nécessite un intérêt particulier pour la protection et la mise en valeur du territoire à potentiel agricole. S'inscrivant dans le principe d'autonomie alimentaire, le conseil de la MRC encourage toute initiative de promotion de l'activité agricole à travers les territoires propices à la production. L'affectation agroforestière qu'il adopte, est un gage de son engagement pour garantir une alimentation saine pour sa population.

Grandes affectations du territoire

Affectation urbaine
Affectation rurale
Affectation protection/conservation
Affectation récréotouristique
Affectation forestière de production
Affectation faunique et forestière
Affectation multiressource
Affectation agroforestière